

Les Suisses n'ont-ils vraiment qu'une parole?

Autor(en): **Gavillet, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **36 (1999)**

Heft 1392

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1014717>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les Suisses n'ont-ils vraiment qu'une parole?

La Fondation Suisse solidaire s'est embourbée dans les débats sur la politique de la Banque nationale.

Et la gauche s'est fait prendre dans une alliance contre nature avec l'Union démocratique du centre.

L'ÉCHEC DE LA candidature de Sion à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver en 2006 a été vécu comme si l'étranger nous renvoyait une image ternie de la Suisse. On peut comprendre et partager la déception des Valaisans, unis derrière un projet fédérateur. Mais il faudrait aussi s'interroger sur la manière dont nous dessinons, sous notre seule responsabilité, un autoportrait caricatural. Le traitement du dossier de la Fondation Suisse solidaire en est la dernière retouche.

Le dossier s'est embourbé dans la rédaction de l'article instituant la Banque nationale. Il fallait, avant de pouvoir disposer de ses réserves d'or, découpler l'or et la monnaie. L'ancienne Constitution exigeait en effet que les billets de banque soient couverts par de l'or et des avoirs à court terme. La nouvelle Constitution se contente de parler «de réserves monétaires suffisantes, dont une part doit consister en or». Le découplage a donc lieu. Certes la Constitution n'autorise pas la libre disposition des réserves dégagées. Mais concernant la Fondation, qui requiert un acte législatif unique et qui n'institue pas une nouvelle règle permanente

de fonctionnement, il aurait été possible de recourir aux dispositions de la législation d'urgence.

Au lieu de cela on s'est perdu dans une bataille importante, mais scolastique sur les buts de la politique de la Banque nationale, comme si le texte actuel l'obligeant à «servir les intérêts généraux du pays» ne suffisait pas. Et le Conseil national, discutant de deux choses en même temps, et de la légitimité de la base constitutionnelle de la Fondation et de l'orientation de la politique de la BNS, a fait sombrer le tout. Lamentable.

L'article actuel de la Constitution permet à la BNS d'agir. Il n'y a donc pas péril, ni urgence. La Fondation en revanche est une promesse à tenir, dans les meilleurs délais, que ce soit par une loi ordinaire ou par le droit d'urgence. Il y a priorité morale. J'ai honte devant l'ensablement de ce projet avant même qu'il soit soumis au peuple. Quel manque de conduite et de tenue des responsables politiques. Insupportables les vantardises généreuses qu'on oublie le lendemain! Les Suisses s'irritent d'avoir été mal aimés et maltraités par un aréopage international. Se regardent-ils dans un miroir? *ag*

Les socialistes piégés

SOCIALISTES ET DÉMOCRATES du centre, alliés pour l'occasion, ont contribué à l'échec du projet de nouvel article constitutionnel sur la monnaie. Mais dans cette affaire, la gauche s'est fait gruger.

L'UDC, on le sait, ne veut pas entendre parler de la Fondation Suisse solidaire, annoncée par Arnold Koller à l'occasion du jubilé de 1998. Or le nouvel article constitutionnel devait permettre de libérer les réserves de la Banque nationale notamment en faveur de la Fondation.

Les socialistes, eux, se sont fâchés parce que la disposition constitutionnelle fixe à la Banque nationale l'objectif prioritaire de la stabilité des prix. Une priorité mortelle pour l'emploi, clame la gauche.

Christoph Blocher avait d'abord annoncé qu'il ne s'opposerait pas à cet

article constitutionnel. En effet l'UDC a choisi l'arme de l'initiative populaire pour exiger l'affectation des réserves de la Banque nationale à l'AVS. Puis il a brusquement changé d'avis. Les socialistes auraient dû alors renoncer à leur opposition pour sauver la Fondation. D'autant plus que, avec ou sans article constitutionnel, la Banque nationale dispose de la plus grande indépendance dans la conduite de la politique monétaire. La gauche menait donc un combat purement symbolique, sans aucun enjeu substantiel. Piquée à son propre jeu, elle n'a pas su faire preuve de souplesse et isoler l'UDC dans son rôle d'opposition. Piètre démonstration d'un dérapage politique où la gauche se trouve prise dans les filets de l'UDC, au détriment d'un projet, la Fondation Suisse solidaire, qui peine à prendre forme. *jd*